

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 décembre 2020

13 Membres présents / 15 Membres en exercice / 13 Membres votants

Le mardi 23 décembre 2020, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Absents excusés : Frédéric DUQUESNEL, Cécile GAVARD

Mme Martine BEGET a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/11/2020

ORDRE DU JOUR

1. DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires tels qu'indiqués dans le tableau ci-après afin de réaliser les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT				
D 611 : Contrats prestations services	1 976.00 €			
D 62878 : DEMANDE TP	5 700.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 676.00 €			
D 6411 : AUGMENTATION ENVELOPPE		2 500.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		2 500.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 500.00 €			
TOTAL D022 : Dépenses imprévues Fonct	1 500.00 €			
D 65548 : RE IMPUTATION SICAMS		5 676.00 €		
D 6574 : CLASSE DE NEIGE		1 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		6 676.00 €		
Total	9 176.00 €	9 176.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2138 : DEMANDE TP		1 752.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		1 752.00 €		
D 2135 : Instal. Gén. Agenc. Aména. Cons	12 500.00 €			
D 2152 : Installations de voirie		5 000.00 €		
D 21538 : Autres réseaux		7 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 500.00 €	12 500.00 €		
R 2033 : Frais insertion				1 752.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				1 752.00 €
Total	12 500.00 €	14 252.00 €		1 752.00 €
Total général		1 752.00 €		1 752.00 €

Mairie de BOURDEAU

73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41 / Fax 04 79 25 35 73 / e-mail : mairie.bourdeau@wanadoo.fr



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative telle que proposée

2. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le poste : Cantine / garderie

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 09 novembre 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 jours allant du 09 novembre 2020 au 13 novembre 2020 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en collectivité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 356 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3. SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR CLASSE DE DECOUVERTE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande émanant de la Directrice d'école lors du Conseil d'Ecole sollicitant une subvention concernant le projet de « CLASSE de NEIGE 2021 » envisagé.

Messieurs Marc BARRILLON et Clovis GODINOT, partie prenante, ne participent ni au débat ni au vote.

La classe de neige aura lieu du 25 au 29 janvier 2021 à Bessans.

La Directrice de l'école sollicite le Maire de La Chapelle du Mont du Chat pour les 2 enfants résidants dans sa commune.

Si une famille est en difficulté financière, le conseil prévoit d'étudier la situation pour que tous les enfants puissent participer à cette classe de neige

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, eu égard à la demande, à l'unanimité,

Mairie de BOURDEAU

73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41 / Fax 04 79 25 35 73 / e-mail : mairie.bourdeau@wanadoo.fr



- ✓ **DECIDE** de soutenir le projet de classe de neige
 - ✓ **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'un tiers du reste à charge par élève habitant Bourdeau, soit une somme globale de 2 724.00 €.
 - ✓ **DECIDE** de verser cette subvention en 2 fois : 1 partie lors de la réservation sur demande de la Directrice d'école et 1 partie après la sortie sur la base du justificatif des élèves présents à la classe de neige.
- DIT** que les crédits sont inscrits au budget

4. PROJET : VELO ROUTE DES 5 LACS

Un projet de création d'une voie cycliste reliant les 5 lacs est en cours.

Ce projet concerne : Lac Léman - Lac d'Annecy - Lac du Bourget - Lac d'Aiguebelette - Lac de Paladru

Sur Bourdeau le projet retenu par la commission de Grand Lac est :

Trajet : Route du lac depuis le rondpoint du cygne, route du four, route de la Revine, D 1504 direction le tunnel

Concernant la chaussée : - voie double centralisée sauf D1504 (voie spécifique séparée de la RD)
- Marquage au sol simple sur enrobé en résine de couleur (pour la voie double centralisée).

Concernant le financement : 80% la Région
20% Le Département et Grand Lac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **SE PRONONCE** pour un enrobé en résine de couleur plus sécuritaire. La mairie en fera part à la prochaine commission de Grand Lac

5. DEMANDE DE SUBVENTION REGION AURA POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET AMENAGEMENT DU LOCAL TECHNIQUE

Contexte et objectif du projet

1- Notre salle polyvalente construite en 1970.

Depuis 2012, nous poursuivons des travaux de rénovations, peintures, rideaux et mises aux normes de celle-ci.

Mises aux normes, des sanitaires, de l'électricité, de la toiture, du chauffage et des accès.

Nous devons également remédier aux désordres créés par les changements climatiques, longues périodes de sécheresse et glissements du terrain qui font apparaître des fissures importantes au niveau des encadrements des fenêtres de la façade nord.

2- Atelier technique communal.

Ce local est utilisé pour stocker du matériel, le véhicule communal, mais également reste l'espace privilégié de notre agent communal.

Dans ce cadre, nous souhaitons améliorer cet environnement, le transformer plus indépendamment des autres locaux communaux accessibles afin que notre agent soit totalement indépendant pour tous les accès sanitaires.

De ce fait, nous souhaitons équiper cet espace avec d'un toilette, douche & vestiaire.

Descriptif du projet

Mairie de BOURDEAU

73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41 / Fax 04 79 25 35 73 / e-mail : mairie.bourdeau@wanadoo.fr

Les résultats attendus,

1- En ce qui concerne la salle polyvalente, nous devons répondre impérativement aux normes électriques et sanitaires en vigueur.

Nous allons également réparer les désordres créés sur la façade nord avant de subir des dégradations plus importantes.

2- Aménagement du local technique va permettre à notre agent de mieux apprécier son aspect physique après des travaux communaux salissants.

La considération que la commune lui apporte, se retrouvera dans la qualité de son travail ainsi que sa satisfaction à bien faire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

1. SOLLICITE la région AuRa pour l'octroi d'une subvention au titre du fonds mis en place pour le développement économique de notre région à hauteur de 10 753.00 € HT (50% du total des dépenses)

2. AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

6. COMMUNICATION : BULLETIN, SITE, LOGO

Ces sujets seront traités lors de la commission communication du 07 décembre 2020 à 18 heures et présentés lors du prochain Conseil Municipal.

7. GRAND-LAC : RETOUR DES MEMBRES DES COMMISSIONS

- Conseil d'exploitation des ports
- Conseil d'exploitation des eaux
- Commission déplacements et mobilité

8. QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission travaux : Réunion le 14 décembre 2020 pour prévoir les travaux de 2021
- Cantine/garderie : JC Dijoud se renseigne auprès des mairies de Ruffieux et de Méry, afin de trouver le logiciel le plus adapté à notre école.
- A cause de la crise sanitaire : - pas de repas des aînés
- la cérémonie des vœux est annulée

Séance levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance : Martine BEGET




Mairie de BOURDEAU

73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41 / Fax 04 79 25 35 73 / e-mail : mairie.bourdeau@wanadoo.fr